

# DES ACTIONS NATURA 2000 SUR VOTRE TERRITOIRE :

## UN AVENANT AU 1<sup>ER</sup> CONTRAT NATURA 2000 ET UN 2<sup>ND</sup> CONTRAT SUR SAINT-MACAIRE !

Depuis 2019, la fédération de pêche de Gironde porte un contrat Natura 2000 qui vise à restaurer des habitats naturels en cours de fermeture comme une mare, une ripisylve, une prairie et une annexe hydraulique. À la suite d'une crue exceptionnelle pendant l'hiver 2020, le chemin d'accès à la prairie, qui permet un entretien par fauche, a été détruit. Un avenant au contrat a donc été établi avec les parties prenantes et permet de ne pas abandonner le projet. La prairie sera entretenue par pâturage avec les bovins du propriétaire de la parcelle. Cette étroite collaboration a permis de faire émerger de nouveaux projets avec la Municipalité qui souhaite entretenir ses espaces verts par éco-pâturage extensif par le biais d'un second contrat Natura 2000. De plus, Saint-Macaire s'est engagée dans un projet régional portant sur la conversion d'une maïsiculture en prairie naturelle. Un bel exemple de retour de pratiques ancestrales sur les bords de Garonne !



La plantation de boutures de saules, ici à Saint-Macaire, permet de densifier la ripisylve — Photo Claire BOSCUS/SMEAG

## TROIS NOUVELLES CHARTES NATURA 2000



Sur l'île de Raymond (33), les moutons dédiés à l'éco-pastoralisme appartiennent à la race des *Scottish Black Face* - Photo Claire BOSCUS/SMEAG

Trois collectivités territoriales ont signé en 2021 la charte Natura 2000 et englobent plus de 57 hectares. À Moirax (47), la mairie engage dans la charte 4,3 hectares de parcelle en bord

de Garonne car des héronnières actives ont été recensées. Au Passage-d'Agen (47), la commune a contractualisé 7,5 hectares de forêt alluviale avec la charte pour évoluer, d'ici 2022, vers un contrat Natura 2000. Enfin, sur la communauté de communes Convergence-Garonne (33), la collectivité territoriale réserve la quasi-totalité de l'île de Raymond dans des engagements spécifiques dédiés au maintien de milieux ouverts et à l'entretien raisonné de boisements rivulaires. Depuis plus de dix ans, cet espace naturel sensible (ENS) bénéficie d'une gestion différenciée.

Pour en savoir plus sur l'animation en Nouvelle-Aquitaine :



DÉMARCHE ANIMÉE PAR :



SOUTENUE PAR :



Que vous soyez propriétaire public ou privé, gestionnaire, particulier ou encore agriculteur et que vous souhaitez contribuer à la sensibilisation des populations sur la richesse écologique de votre territoire ou favoriser la signature de contrat/charte Natura 2000 ou encore valoriser des pratiques vertueuses déjà en places, les animateurs Natura 2000 du SMEAG sont là pour vous conseiller. N'hésitez pas à les contacter :

Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne - Natura 2000 Garonne  
62 rue Pierre-Cazeneuve  
31200 TOULOUSE  
Téléphone standard : 05-62-72-76-00  
Courriel : natura200@smeag.fr



smeag.fr

LETTRE D'INFORMATION  
OCTOBRE 2021

NATURA 2000  
Garonne  
en  
AQUITAINE

N°6

www.tempora.com et service de communication SMEAG



## édito

Jacques BILIRIR

Président du comité de pilotage Natura 2000 Garonne en Nouvelle-Aquitaine  
Conseiller départemental du Lot-et-Garonne (canton de Marmande II)  
Président de Val de Garonne agglomération  
Maire de Fourques-sur-Garonne (47)

Le Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (SMEAG) a amorcé, en début d'année 2020, son troisième cycle d'animation du site Natura 2000 Garonne Nouvelle-Aquitaine, suite à un avis favorable du comité de pilotage en 2019. Toujours dans l'objectif de contribuer à la préservation et à la restauration des milieux naturels bordant la Garonne, le travail d'animation territoriale mené jusqu'à présent a permis de faire émerger des projets variés et de nouer de nombreuses collaborations avec les acteurs du territoire.

Quelques exemples concrets : le SMEAG a accompagné la commune de **Saint-Macaire** (33) dans le portage d'un second contrat Natura 2000 et dans un appel à projet régional visant à valoriser le patrimoine naturel des bords de Garonne avec un mode de gestion extensif tel que le pâturage, très présent autrefois. De plus, l'équipe de Natura 2000 a accompagné les communes de **Moirax** (47) et **Le Passage-d'Agen** (47) ainsi que la communauté de communes **Convergence-Garonne** dans la signature de chartes Natura 2000 afin de valoriser les pratiques de gestion favorables pour la biodiversité des bords de Garonne.

Suite à la réduction de moitié du cofinancement national, il n'a pas été possible d'engager de nouveaux contrats agricoles en 2020. Seules les deux éleveuses déjà engagées en 2015 ont eu la possibilité de prolonger d'une année supplémentaire leurs contrats initiaux. En 2021, année de transition pour le programme de développement rural régionaux (PDRR 2014-2020), six agriculteurs ont signé huit nouveaux contrats agricoles dans le projet agro-environnemental et climatique (PAEC) de Garonne. Depuis 2015, un peu plus de 187.800 € d'aides financières ont été accordées en faveur du maintien ou de l'adoption de pratiques favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire du fleuve.

C'est dans une dynamique de relais d'information, de sensibilisation et de veille territoriale que les animateurs vont poursuivre leurs missions en favorisant des pratiques plus soucieuses pour notre environnement. La nouveauté pour ce troisième cycle est le lancement du projet d'extension du site Natura 2000 Garonne Nouvelle-Aquitaine porté par le SMEAG. Traitée initialement dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Vallée de la Garonne approuvé le 21 juillet 2020, ce projet sera le sujet central de cette sixième lettre d'information. L'équipe va donc continuer à accompagner les actions en faveur de la biodiversité de la Garonne en Nouvelle-Aquitaine, notamment à travers ce projet d'extension du site Natura 2000, tout en prenant en compte les exigences économiques, sociales et culturelles de notre territoire.



La démarche Natura 2000 Garonne Nouvelle-Aquitaine est animée par le Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (SMEAG) en concertation avec les collectivités territoriales et les acteurs du territoire.

# Lancement du projet d'extension du site Natura 2000 !

L'animation du site Natura 2000 Garonne en Nouvelle-Aquitaine a été initiée suite à la validation du document d'objectifs (Docob) et de son périmètre en novembre 2013. De Saint-Sixte (47) jusqu'au bec d'Ambès (33), le site Natura 2000 Garonne représente 250 km de cours d'eau et une surface de 6.684 hectares principalement situés en lit mineur et en berges du fleuve. Après 7 années d'animation, un constat est apparu : le périmètre du site est trop étroit. Il limite les actions concrètes de travaux de restauration menées en faveur de la biodiversité aux bords de Garonne. Conformément au dernier comité de pilotage, le Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (SMEAG) se lance dans un projet d'extension pour le site Natura 2000 Garonne en Nouvelle-Aquitaine.

**P**ourquoi souhaiter étendre le périmètre du site Natura 2000 Garonne en région Nouvelle-Aquitaine ? Parmi les outils mis à disposition par le réseau Natura 2000 pour mener des actions concrètes, il existe des chartes et des contrats.

Lors de la mise en œuvre du document d'objectifs (Docob) en Nouvelle-Aquitaine, l'application de ces outils s'est avérée complexe. En effet, l'un des leviers d'actions pour motiver les porteurs de projet à s'engager dans la charte Natura 2000 est l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) sur les parcelles incluses dans le périmètre Natura 2000. Dans les faits, très peu de personnes peuvent en bénéficier en raison du faible nombre de parcelles inscrites dans le périmètre. À l'instar des chartes, les contrats Natura 2000 connaissent la même situation.

Dès l'élaboration, en 2013, du Docob et de ses fiches actions, la révision de ce périmètre était prévue. L'une de ces fiches actions vise l'intégration des zones humides d'intérêt communautaire du lit majeur dans le périmètre actuel du site. Afin de concilier les objectifs de ces documents et dans un but de développer les synergies entre les différentes politiques publiques du territoire, un premier travail cartographique a été mené en 2019 pour intégrer les zones humides recensées dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestions des eaux (SAGE) Vallée de la Garonne.

## Comment ce projet est-il organisé ?

Plusieurs étapes sont nécessaires pour mener à bien ce projet d'extension, d'une part avec la poursuite d'un important travail cartographique et d'autre part avec une concertation élargie des parties prenantes



Les groupes de concertation se réuniront jusqu'au second trimestre 2022 — Photo Kevin FIGUIER/SMEAG

concernées dans diverses configurations de concertation. L'objectif est d'aboutir à un périmètre étendu validé en comité de pilotage d'ici fin 2022. Il a été proposé de procéder à une consultation à travers des groupes de concertations territorialisés (GCT) établis à partir des commissions géographiques, au nombre de quatre, du SAGE Vallée de la Garonne.

Aujourd'hui, l'équipe-projet travaille sur les données d'habitats, de faune et de flore afin de connaître les enjeux écologiques sur les secteurs à inclure afin d'affiner les futures propositions. Cette étape est en cohérence avec la révision du Docob qui aura lieu entre 2024 et 2025. Pour ce travail cartographique, le SMEAG a recruté une stagiaire qui a travaillé sur toutes les données écologiques disponibles ainsi que sur un volet sociologique auprès des acteurs du peuplier. En effet, la populeculture est majoritairement présente sur les bords de Garonne dans le Lot-et-Garonne. Une présentation a été réalisée auprès des professionnels des peupliers le 6 octobre 2021.



Outre les réunions de concertation, les animateurs Natura 2000 du SMEAG continueront le travail cartographique qui sera complété par des relevés sur le terrain — Photo Kevin FIGUIER/SMEAG

Lire la notice explicative du projet d'extension



## Le démarrage des ateliers de concertation ...

Les premières réunions se sont tenues le 10 juin 2021 à Villenave-d'Ornon et à Gironde-sur-Dropt (33), suivies le 29 juin 2021 à Fourques-sur-Garonne et Agen (47). Pendant cette première concertation, les participants ont pris connaissance de la localisation des parcelles incluses dans cette première proposition d'extension du site. Via des Post-it de couleurs différentes, les participants ont exprimé leur avis : favorable, incertain ou défavorable pour chacune des nouvelles parcelles. Toutes les contributions ont été enregistrées et seront étudiées pour la deuxième proposition cartographique. Elle sera soumise aux membres des GCT dans une seconde série de réunions, à la fin de l'année 2021.



## Planning prévisionnel :

- **Jun 2021** : première série de réunions de présentation du projet avec les membres des quatre GCT ;
- **Jun à octobre 2021** : travail cartographique réalisé par le SMEAG pour affiner les extensions suite aux premières réunions de GCT ;
- **D'octobre à décembre 2021** : deuxième série de réunions avec les membres des quatre GCT ;
- **Jusqu'à la fin de l'année 2021** : bancarisation des données écologiques par l'équipe-projet ;
- **Fin d'année 2021** : bilan du projet sur l'année par le SMEAG ;
- **1<sup>er</sup> trimestre 2022** : ajustements cartographiques par l'équipe-projet ;
- **2<sup>ème</sup> trimestre 2022** : troisième série de réunions avec les membres des quatre GCT ;
- **3<sup>ème</sup> trimestre 2022** : travail cartographique de consolidation technique par le SMEAG ;
- **Fin d'année 2022** : validation de la proposition du périmètre élargi en comité de pilotage.